

Le Mée-sur-Seine, le 16 juillet 2019

Direction Départementale des Territoires
Service d'Economie Agricole
A l'Attention de Mme. Isabelle DERVILLE
Directrice départementale des territoires
35 rue de Noailles
BP 1115
78011 VERSAILLES CEDEX

N/ Réf. 2019_ST_232_LM_ES

Objet : ZAP de Montesson

Madame la Directrice départementale,

En application de l'article R. 112-1-6 du code rural, vous avez sollicité l'avis de notre Compagnie sur la création d'une zone agricole protégée sur les communes de Montesson, Carrières-sur-Seine et Sartrouville.

Ce projet, porté par la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine, concerne un espace agricole d'environ 216 hectares communément appelé « plaine de Montesson ».

Pour les maraîchers de cette plaine, ce classement préservant les terres agricoles de l'urbanisation, doit offrir une perspective à long terme. Tel est également, pour ce secteur, l'objectif de la Chambre d'agriculture.

C'est pourquoi, ayant pris connaissance du dossier, en particulier du projet de protocole entre l'Etat, la communauté d'agglomération de Saint-Germain Boucles de Seine et la commune de Montesson, ainsi que de l'avis de la commission départementale d'orientation de l'agriculture, la Chambre d'agriculture émet un avis favorable à ce projet de zone agricole protégée.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice départementale des territoires, en l'expression de ma parfaite considération.

Le Président



Christophe HILLAIRET